

ALMALIA HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 427 Boulevard Romain Rolland
13009 MARSEILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} JUILLET 2024**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre,
Le 1^{er} juillet,
A 10h30,

Madame Anaïs BANNOURA, née le 20 septembre 1994 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 427 Boulevard Romain Rolland, 13009 MARSEILLE,

Associée unique de la société susvisée,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La Société **ALMALIA HOLDING**, Société par Actions Simplifiée au capital de mille (1 000) euros, dont le siège social est situé au 427 Boulevard Romain Rolland, 13009 MARSEILLE, a été constituée en date du 1^{er} juillet 2024.

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide que le premier Président de la Société est, pour une durée illimitée :

Madame Anaïs BANNOURA, née le 20 septembre 1994 à Marseille, de nationalité Française, demeurant au 427 Boulevard Romain Rolland, 13009 MARSEILLE,

Madame Anaïs BANNOURA accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Anaïs BANNOURA n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération en qualité de Président. Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Anaïs BANNOURA
Associée unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a large, sweeping loop that extends to the right.